



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE REGIONAL BIODIVERSITE

Séance du 5 novembre 2024

Ordre du jour

1. Introduction

Mme Anne Claudius Petit, Présidente de la Commission « transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air » à la Région

M Christophe Mirmand, Préfet de région

2. Stratégie Régionale Biodiversité (*Région*)

Présentation du plan d'actions
Remarques et échanges

3. Feuille de route biodiversité de la planification écologique (*Région*)

Présentation et échanges

4. Bilan 2024 et programme 2025 de l'Agence régionale pour la biodiversité (*ARBE*)

5. SNAP : bilan du plan d'actions régional et perspectives (*DREAL*)

6. Actualités et points divers

1. Introduction

Mme Anne Claudius Petit, Présidente de la Commission « transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air » à la Région

M. Christophe Mirmand, Préfet de Région

2. Stratégie régionale biodiversité (*Région*)

Le Sud se lève pour la nature

Stratégie régionale pour la biodiversité
2025-2035

PRESENTATION



Rappel du contexte réglementaire

- La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016) a rendu obligatoire l'adoption par chaque Région d'une Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)
- La SRB doit tenir compte des orientations de la SNB
- La SRB doit être construite avec l'ensemble des partenaires du territoire régional
- La SRB constitue un document de référence pour tout le territoire régional et ses acteurs

Les grandes étapes d'élaboration de la SRB de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Septembre 2021
Lancement de la démarche

Novembre 2022
Lancement de la consultation

14 avril 2023 Séminaire de lancement de la phase d'élaboration de la SRB : 300 personnes présentes. Travaux en ateliers autour des 13 fiches thématiques

Décembre 2023
Adoption de l'Acte 1 de la SRB par les élus régionaux

Juillet 2024

Elaboration de fiches thématiques sur les services rendus par la nature / Prise en compte de la stratégie européenne pour la biodiversité, de la SNB et autres documents stratégiques

Fiches consultables et téléchargeables sur le site de l'ARBE. **Contributions des acteurs régionaux et des services de la Région.**
Equipe Teams dédiée

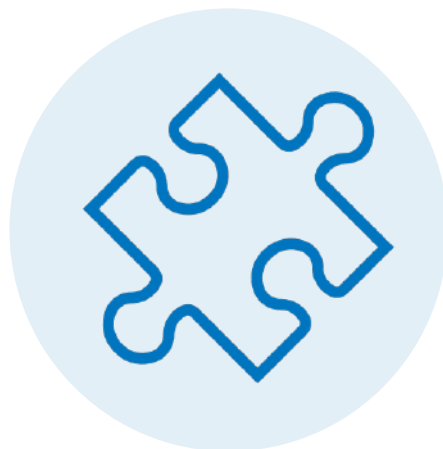
Ecriture du diagnostic, des enjeux et des objectifs ainsi que de premières pistes d'action issus de la **première phase de concertation**

Deuxième phase de concertation : ateliers organisés avec les acteurs sur l'ensemble du territoire régional pour prioriser les objectifs et les actions

La Stratégie régionale pour la biodiversité de Provence-Alpes-Côte d'Azur



1 diagnostic partagé
La nécessité et
l'urgence d'agir



13 défis pour l'avenir
- 2 défis transversaux
- 11 défis thématiques
**organisés autour de 4
parties**



55 mesures prioritaires
présentées dans un
cahier dédié

SRB : 4 parties pour 13 défis

Partie 1

La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

3 DEFIS thématiques

Partie 2

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

3 DEFIS thématiques

Partie 3

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires

4 DEFIS thématiques

Partie 4

La nature, la solution à privilégier aujourd'hui pour réussir demain

1 DEFI thématique

2 DEFIS TRANSVERSAUX



S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature



Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé

Partie 1 : La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser - 3 défis

Défi Connaître : Monter en puissance sur les connaissances scientifiques

- Mesures 1 à 5

Défi Protéger : Donner la priorité à la préservation de la nature

- Mesures 6 à 10

Défi Mobiliser : Réconcilier l'homme et la nature

- Mesures 11 à 15

DEFI CONNAÎTRE : MONTER EN PUISSANCE SUR LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES
La nature, des connaissances à renforcer pour agir et mobiliser

Mesure 3

Évaluer et cartographier les ressources naturelles des territoires et les services rendus par les milieux (humides, forestiers, montagnards, marins et littoraux).

Défis transversaux de la mesure

- S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.
- Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : combler les principales lacunes.

Description et contexte

Les espaces naturels (y compris dans les milieux urbains) agricoles et forestiers rendent des services écosystémiques indispensables pour la qualité de vie, la santé, l'économie et la résilience climatique des territoires. Les évaluer permettra dans ce cadre une meilleure planification de l'urbanisme dans les territoires.

Quatre actions seront ainsi mises en œuvre dans cette mesure :

- Action 1 : Développer une méthodologie d'évaluation des services écosystémiques reproductible à l'échelle de tous les territoires : identification des services, priorisation et méthodes d'analyses.
- Action 2 : Expérimenter et financer à l'échelle intercommunale et/ou communale la méthodologie susmentionnée sur quatre territoires d'expérimentation (un territoire/espace du SRADDET).
- Action 3 : Développer un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) dans ce sens. Des résultats cartographiques sur les services rendus par la nature sont attendus dans ce cadre.
- Action 4 : Intégrer les éléments aux documents d'urbanisme pour organiser la planification en fonction des services rendus par la nature.

Défis transversaux concernés

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- ARRE
- Quatre EPCI pilotes

Participants

- Laboratoires de recherche (INRAE, IMGE), CASAD, Collectivités territoriales
- Financeurs possibles : Région / UE, DRSAJ, Agence de l'eau (via le Fonds vert), ADEME

Résultats attendus

- Une reconnaissance de services écosystémiques dans les stratégies de planification et les usages.
- Une méthode reproductible.
- Des cartographies dans les 4 territoires expérimentaux.

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- Nombre de documents de planification ayant intégré les résultats de l'étude.

Écueils à éviter

- Rester dans la recherche fondamentale ;
- Rechercher la logique de monétisation systématique.

Calendrier prévisionnel de réalisation

- > Développer une méthodologie d'évaluation : 2 ans
- > AMI : 6 mois
- > expérimentation sur quatre territoires : 2 ans
- > Intégrer les éléments aux documents d'urbanisme : 1 an après les expérimentations.

Investissement financier

€ € € €

Niveau de complexité de la mesure

1. Développer la méthodologie d'évaluation
2. Expérimenter la méthodologie d'évaluation

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :

- Stratégie Nationale Biodiversité 2030
- Planification écologique de l'Etat

Stratégies dans lesquelles la mesure s'inscrit

Partie 2 : La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux - 3 défis

Défi Respirer : Préserver la qualité de l'air et la captation carbone

- Mesures 16 à 20

Défi Disposer d'eau : Réduire les pressions et préserver les services rendus par la nature

- Mesures 21 à 25

Défi Se nourrir : Faire de la biodiversité une alliée pour l'agriculture et l'alimentation

- Mesures 26 à 30

DEFI RESPIRER : PRÉSERVER UN AIR DE QUALITÉ ET LA CAPTATION CARBONNE 18

La nature, une alliée pour répondre à nos besoins vitaux

Mesure 18

Pérenniser et déployer les expérimentations d'adaptation au changement climatique en forêt en mobilisant les solutions fondées sur la nature.

Défis transversaux de la mesure

- 🔥 S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.
- 🇨🇷 Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire : Adapter les modes de gestion forestière aux évolutions climatiques.

Description et contexte

Face aux impacts croissants du changement climatique, il est nécessaire de renforcer la résilience des forêts en les protégeant dans leur dimension multifonctionnelle, favorisant la séquestration du carbone et le maintien d'écosystèmes résilients tout en assurant leur renouvellement de manière durable.

Cela passe par la poursuite et l'accélération des expérimentations sur le terrain, la mise en œuvre de stratégies innovantes de régénération mais aussi de régénération naturelle, et la mobilisation des ressources et des acteurs pour soutenir ces efforts à long terme.

Actions existantes à accélérer :

- S'appuyer sur la régénération naturelle des essences locales ;
- Poursuivre les recherches pour sélectionner les espèces les plus résilientes, expérimenter la plantation d'essences diversifiées en appliquant un suivi scientifique
- Tester différentes techniques sylvicoles adaptées au changement climatique (mélange d'essences, éclaircie proactive, dépressage, cloisonnement, etc) prenant en compte la biodiversité
- Préserver et restaurer des écosystèmes forestiers sains et maintenir des forêts riches en biodiversité pour réduire les risques naturels.

39

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Région
- CNPF
- ONF
- Etat (ministère de l'Agriculture)
- Communes forestières

Participants

- Gestionnaires forestiers
- Conservatoires botaniques
- Organismes de formation
- Propriétaires / représentants des propriétaires
- Associations naturalistes

Résultats attendus

- Documents de gestion actualisés et plus de documents de gestion qui permettront une mise en gestion effective pouvant impliquer la futaie irrégulière, la libre évolution, la production avec conservation d'îlots sénescents conformément au nouveau SRGGS et au SRADDET.

Indicateurs pour mesurer le succès de la mesure

- Augmentation du nombre et de la surface à laquelle s'applique les documents de gestion
- Taux de reprise en plantation ou hectares sur lesquels la régénération naturelle a été tentée et réussie.
- Biomasse Forestière
- Suivi de la température du sol

Écueils à éviter

- Proposer un modèle « tout fait »

Calendrier prévisionnel des actions

- > Permanent, en gestion « agile » car il faut s'adapter de manière continue

Investissement financier

Sur une période de 10 à 15 ans, mesurer la résilience :

- à l'échelle de la parcelle ou du site
- à l'échelle de la commune ou du département
- à l'échelle de la région ou du pays




€ € € €

Niveau de complexité de la mesure

Sur une période de 10 à 15 ans, mesurer la résilience :

- à l'échelle de la parcelle ou du site
- à l'échelle de la commune ou du département
- à l'échelle de la région ou du pays

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :

-  Stratégie européenne pour la biodiversité
-  Stratégie Nationale Biodiversité 2030
-  Planification écologique de l'Etat

Partie 3 : la nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires - 4 défis

Défi Habiter : Aménager avec la nature

- Mesures 31 à 36

Défi Se déplacer : Mobiliser les solutions fondées sur la nature pour des infrastructures de transport résilientes et respectueuses de la nature

- Mesures 37 à 40

Défi Produire : Faire des acteurs économiques des acteurs clés de la préservation de la nature

- Mesures 41 à 45

Défi Se divertir : Accueillir sans nuire

- Mesures 46 à 50

DEFI HABITER : AMENAGER AVEC LA NATURE 34

La nature, l'atout majeur pour aménager et développer les territoires.

Mesure 34

Renforcer la participation des acteurs concernés par les projets d'aménagement pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité à l'échelle des projets.

Défis transversaux de la mesure

- S'adapter et lutter contre le changement climatique grâce à la nature.
- Faire de la nature une alliée pour une meilleure santé.

Objectif prioritaire Concevoir le bâti et l'espace public avec les solutions fondées sur la nature.

Description et contexte

Associer l'ensemble des acteurs de l'aménagement à toutes les étapes du projet et les gestionnaires d'espaces protégés et associations de protection de l'environnement dès l'amont ou développement des projets.

- Définir les étapes clés du projet, de la planification à la réalisation et recenser l'ensemble des acteurs qu'il faut associer à chaque étape.
- Impliquer les gestionnaires d'espaces protégés et les associations environnementales dès les premières réflexions sur le projet et s'assurer du bon partage de données biodiversité, paysage, techniques, économiques.
- Utiliser une grille d'analyse des enjeux facilement accessible, commune à tous les acteurs de l'échelle régionale, cf. action C).
- Faire valider les propositions par l'ensemble des parties prenantes, en intégrant les retours des gestionnaires d'espaces protégés et des associations environnementales.
- S'appuyer sur des mutualisations déjà existantes et sur des retours d'expérience.
- Mettre en place des mécanismes de gestion et de suivi post-projet avec les gestionnaires d'espaces protégés et les associations environnementales pour veiller à la pérennité des actions engagées.

73

Acteurs impliqués

Pilotes possibles

- Communes / EPCI (à l'échelle du projet)
- ARBE
- Porteurs de projets

Participants

- Gestionnaires Espaces protégés
- Associations de protection de l'environnement
- Acteurs de l'ingénierie présents sur la territoire.

Résultats attendus

- Prise en compte des bonnes pratiques et des différents enjeux
- Changement de mentalité des porteurs de projets par rapport à la perception des structures de protection de l'environnement
- Augmentation du nombre de projets exemplaires

Indicateurs pour mesurer la réussite de la mesure

- % de projets réalisés
- Nombre de réunions de concertation / comités réunis
- Qualité et nombre d'acteurs associés

Écueils à éviter

- Que chaque partie campe sur ses positions
- Que la prise en compte de la biodiversité soit considérée comme un frein

Calendrier prévisionnel des actions

➤ Avant la réalisation du projet, dès la phase de planification jusqu'à l'après-travaux et le suivi sur le long terme.

Investissement financier

Des euros d'investissement à 100% financés par le budget de la Région Sud
à l'exception de la part de la Région Sud

Niveau de complexité de la mesure

Des euros d'investissement à 100% financés par le budget de la Région Sud
à l'exception de la part de la Région Sud

Cette mesure s'inscrit dans les stratégies et feuilles de route suivantes :

- Stratégie Nationale Biodiversité 2030
- Planification écologique de l'Etat

74

Partie 4 : La nature, la solution à privilégier aujourd'hui pour réussir demain - 1 défi

Défi Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques

- Mesures 51 à 55

A noter que le plan d'action de la SRB sera révisé à mi-parcours en 2030

DEFI RENFORCER LA GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITE ET METTRE EN COHERENCE LES POLITIQUES PUBLIQUES

55

La nature, la solution à privilégier aujourd'hui pour réussir demain

Mesure 55

Elaborer, animer et accompagner l'émergence de projets soutenus par des programmes/fonds européens. Accueillir des événements internationaux majeurs sur la protection de la nature.

Objectif prioritaire : Soutenir et multiplier les projets de coopération interrégionale, nationale et européenne

Description et contexte

- Mettre en place un système de veille générale et d'information sur les programmes et fonds européens, sur lesquels des projets biodiversité peuvent être financés, à destination des porteurs de projets (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, associations, entreprises...)
- Identifier, suivre les appels à projets et financements et faciliter la mise en contacts de bénéficiaires pour démultiplier les partenariats sur les projets identifiés et faciliter la mise en lien avec les services instructeurs (notamment de la Région).
- Mettre à jour régulièrement la rubrique « programmes européens et coopération » sur le site Internet de l'ARBE pour faire le lien avec le site de la Région Sud (europe.maregionsud.fr) ; ajout et mise à jour des financements de coopération disponibles dans la rubrique « Financements biodiversité » du site de l'ARBE.
- Organiser régulièrement des journées d'information sur les fonds mobilisables pour la biodiversité, l'environnement et la transition énergétique.
- Dans le cadre d'un programme ou d'un fonds européen pertinent (LIFE stratégique nature notamment) élaborer un projet pour obtenir des financements pluriannuels pour la mise en oeuvre de la SRB.
- Dans la droite ligne du congrès mondial de la nature organisé par l'UICN en 2020 à Marseille, positionner la région comme terre d'accueil de manifestations internationales liées à la préservation de la biodiversité (Notamment la conférence des Nations Unies pour l'Océan en 2025).

Pour aller plus loin ...



Retrouvez ici par simple clic l'intégralité de la stratégie régionale



Et là, le cahier des
fiches mesure

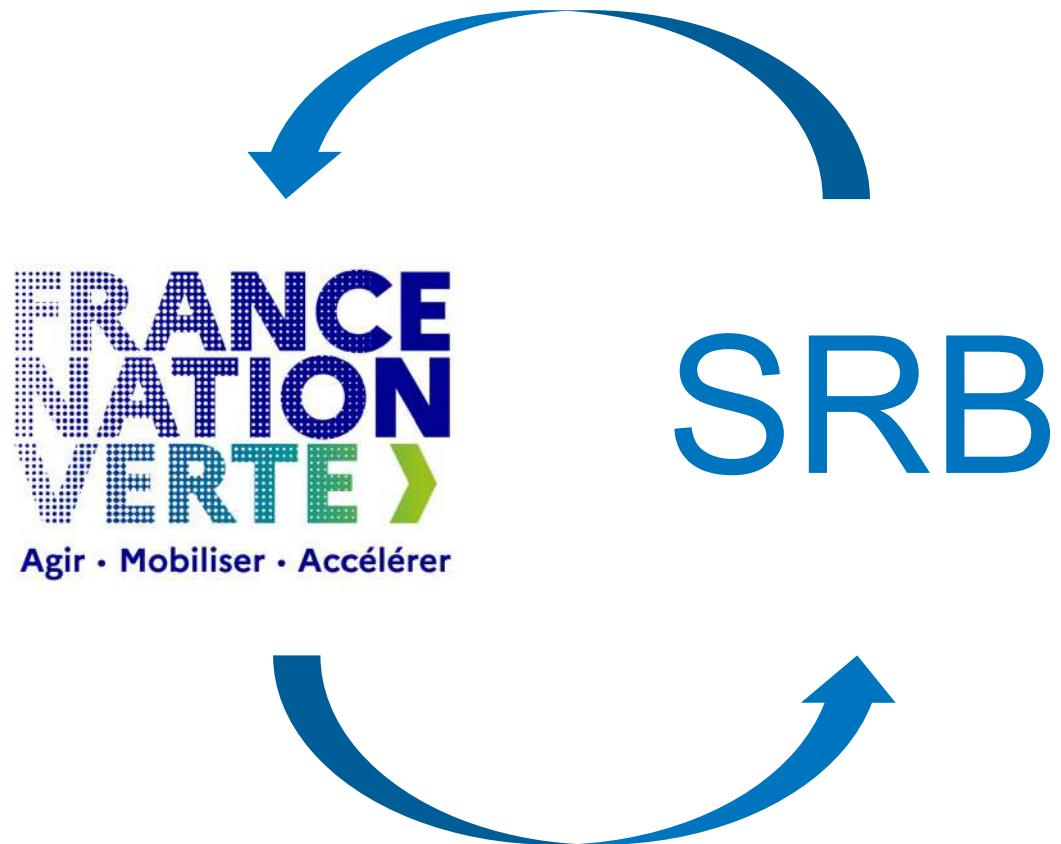


**Ces documents consultables
et téléchargeables sur :**
www.arbe-regionsud.org

3. Feuille de route biodiversité de la planification écologique (*Région*)

La SRB de Provence-Alpes-Côte d'Azur et les travaux de la planification écologique

- Les défis du climat et de la biodiversité sont intimement liés
- Les travaux menés pour la SRB ont enrichi ceux de la planification écologique



La planification écologique : quelques rappels



Un plan d'action lancé en 2022 par l'Etat pour accélérer et réussir la transition écologique et énergétique de la France dans un contexte d'urgence climatique et relever 5 défis environnementaux



L'atténuation du réchauffement climatique avec la baisse des émissions de GES



L'adaptation aux conséquences inévitables du réchauffement



La préservation et la restauration de la biodiversité



La préservation des ressources



La réduction des pollutions qui impactent la santé

Les six thématiques de la planification



La planification écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur



Biodiversité et planification



Un Groupe Thématique (GT) « **Biodiversité** » qui a permis de concerter dans l'objectif d'aboutir à une feuille de route spécifique.

L'attention portée pour aborder la biodiversité de façon transversale :
→ présence d'actions « biodiversité » dans toutes les thématiques abordées par la planification.



La feuille de route Biodiversité



5 actions structurantes comprenant 29 sous-actions retenues

Renforcer les connaissances scientifiques sur la biodiversité et combler les lacunes sur les milieux, les espèces et les pressions

Renforcer la protection des milieux et des espèces

Mobiliser et former les publics pour un plus fort engagement en faveur de la préservation de la biodiversité

Partie 1 de la SRB

Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques

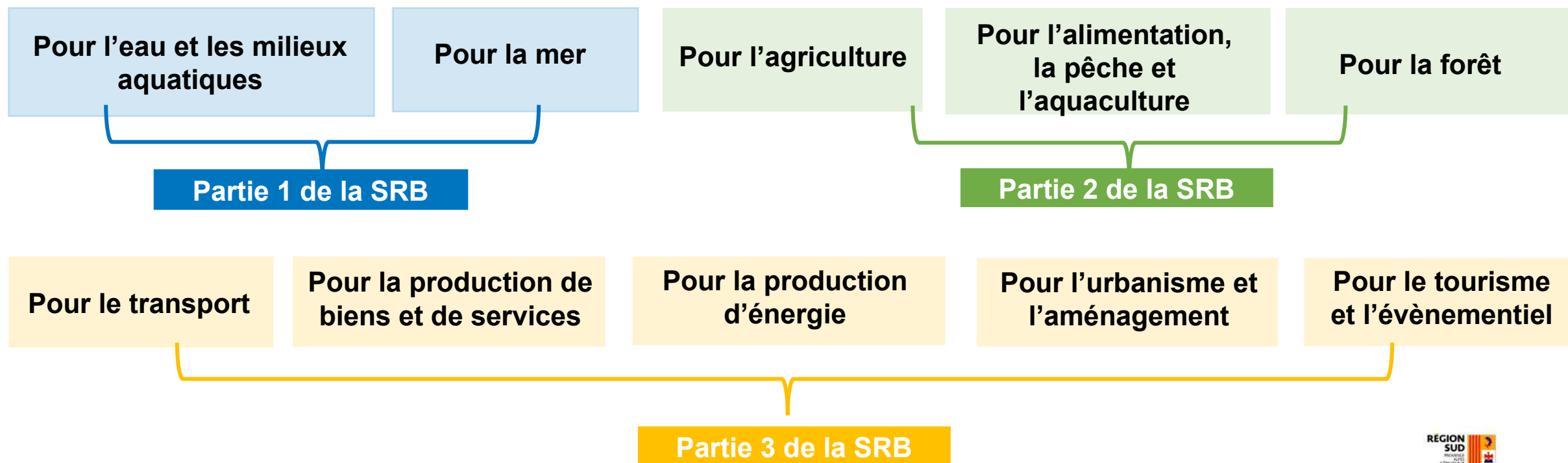
Assurer les financements diversifiés et durables en faveur de la préservation de la biodiversité

Partie 4 de la SRB

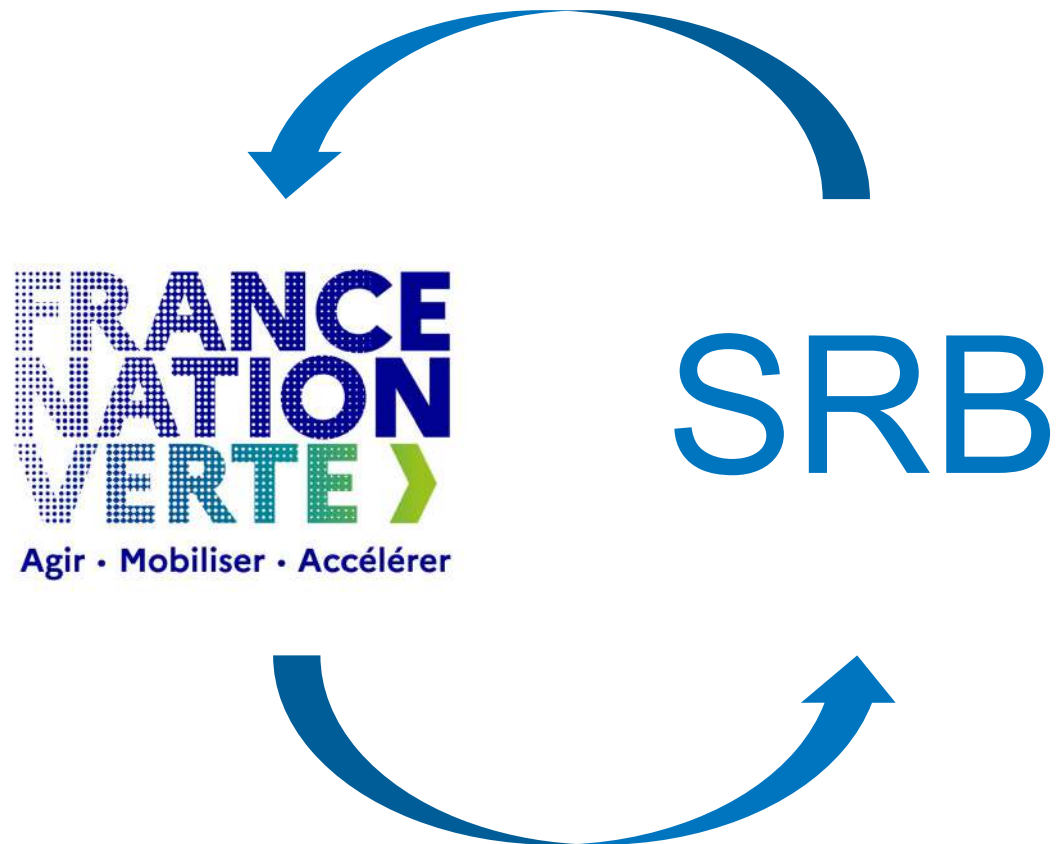
La feuille de route Biodiversité



31 actions prioritaires pour les autres feuilles de routes thématiques de la planification écologique



Avec 50 actions retenues sur 55, le plan d'action de la SRB constitue la feuille de route biodiversité de la planification



4. Programme de travail de l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE)

Bilan 2024 – programme d'actions 2025

Bilan 2024 et perspectives 2025



Avec une **planification écologique** sortie en juillet 2023 et une **Stratégie Nationale Biodiversité 2030** voté en novembre 2023, **une année 2024 de territorialisation** de ces stratégies dans lesquelles l'Agence va intégrer son action

- Une Cop régionale en construction – Finalisation le 11/12/2024
- Une Stratégie Régionale Biodiversité 2024-2030 – Finalisation mars 2025



1. Renforcer les connaissances scientifiques sur la biodiversité et combler les lacunes sur les milieux, les espèces et les pressions.
2. Renforcer la protection et la restauration des milieux et des espèces
3. Mobiliser et former les publics (élus, entreprises, grand public...) pour un plus fort engagement en faveur de la préservation de la biodiversité
4. Renforcer la gouvernance de la biodiversité et mettre en cohérence les politiques publiques
5. Assurer les financements diversifiés et durables en faveur de la préservation de la biodiversité



2024 : PREMIERE ANNEE PLEINE DE FONCTIONNEMENT POUR LE NOUVEL ETABLISSEMENT

- **Confortement de la nouvelle gouvernance élargie** avec 3 Conseils d'administration, des comités techniques réguliers
- **Confortement du rôle plateforme partenariale** dans l'animation du comité de Financeurs Biodiversité (5 réunions), le portage multi-partenarial des actions qui lui sont confiées, une forte implication dans les stratégies régionales
- **Stabilisation du fonctionnement** : recrutement de la direction

41 agents (38 ETP)

Budget prévisionnel : 4,1 millions €

DEPLOIEMENT DE LA NOUVELLE STRATEGIE DE COMMUNICATION unifiée

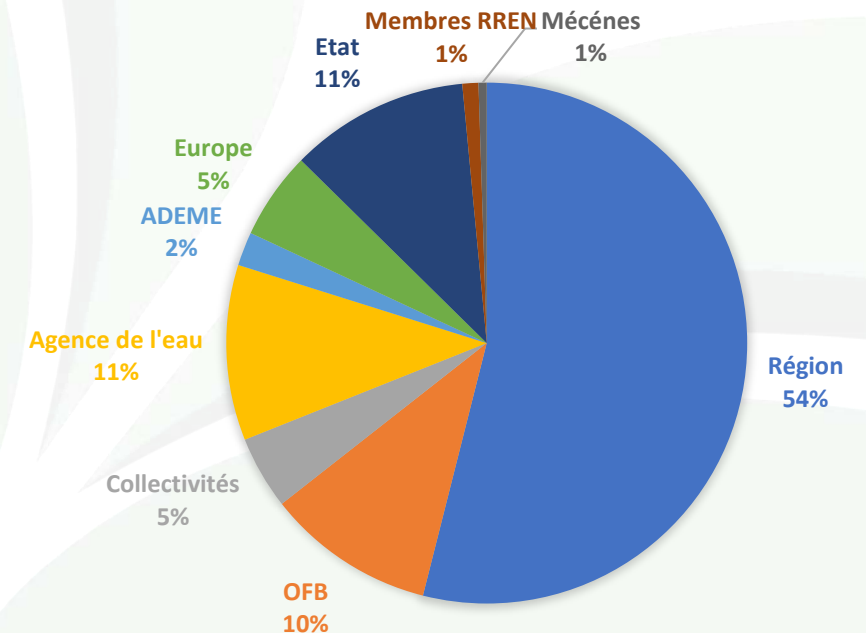
et ciblée sur les professionnels avec des résultats très positifs :

Base contact de 6000 contacts pro qualifiés/Lettre d'information mensuelle (taux d'ouverture 60%)

1 site internet de plus en plus visité – 75 000 visites/121160 vues

Réflexion engagée sur la communication Grand public

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2024



Perspectives 2025

- Formalisation d'une feuille de route 2025-2028
- Partenariat renforcé avec le monde scientifique
- Stratégie de communication avec 3 sujets forts : Volet élus – période pré-électorale // Volet RREN – 40 ans du réseau // volet Grand Public

Un plan d'actions 2024 de 26 actions réalisées en quasi-totalité sur les 4 axes d'intervention statutaires :

NOS 4 DOMAINES D'INTERVENTION

Accompagnement des collectivités et des acteurs du territoire dans des démarches de préservation de la biodiversité, de l'eau et de transition écologique

Amélioration et valorisation des connaissances sur la biodiversité et l'eau (gestion des observatoires et contribution aux stratégies régionales)

Sensibilisation et formation des différents publics aux enjeux de la biodiversité et de l'eau

Animation de réseaux d'acteurs et développement des projets européens et internationaux

Perspectives 2025

- Renforcement des actions en prenant en compte les priorités de la SNB/SRB et de la Cop régionale
- Formalisation d'une feuille de route 2025-2028

En matière de connaissance et d'appui aux stratégies régionales

En 2024, les travaux des 2 observatoires régionaux Biodiversité et Eau et milieux aquatiques ont permis :

- ✓ La production de **3 Fiches Indicateurs** : Gestion de l'éclairage public nocturne à l'échelle communale / Fragmentation des cours d'eau / EAEE et **réflexion sur les indicateurs Eau**
- ✓ Le lancement de la rédaction du **panorama régional « Regard sur l'eau »**
- ✓ De nombreuses interventions de sensibilisation aux enjeux de Biodiversité en région

En 2024, **forte mobilisation sur les STRATEGIES REGIONALES**

- Finalisation et début de la diffusion de la **Stratégie Régionale Espèces Animales Exotiques Envahissantes** en lien avec la stratégie EVEC
- **Stratégie Régionale de la Biodiversité 2024-2030/Cop régionale** - Appui aux ateliers et à la rédaction du plan d'actions de la SRB
- **Stratégie Aires protégées** – réalisation du bilan 2022-2024

Perspectives 2025

- Mobilisation des connaissances produites pour **intervenir auprès des territoires** et nourrir des **supports de communication Grand public**
- **Productions** : Synthèse Diagnostic des connaissances naturalistes en région//Sortie et diffusion des 3 fiches Indicateurs/Publication de Regard sur l'eau et validation des indicateurs eau
- Appui à **l'animation et au suivi de la SRB et appui PAT 2025-2027** Stratégie Aires protégées et diffusion de la stratégie EAEE



En 2024 : **+ de 2500 professionnels** ont participé aux événements proposés par l'Agence et ses partenaires

STRUCTURATION D'UNE OFFRE DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS

- **Les Webinaires « 1h pour comprendre et agir »** – 11 webinaires soit 1475 participants
- **LE BIODIV'TOUR** – 7 visites soit 130 participants
- Construction de **8 modules sensibilisation/formation** sur les sujets traités par l'Agence pour les territoires de projets ou des collectifs d'entreprises
- **Convention avec le CNFPT PACA** pour faire remonter les besoins et organiser des sessions ou journées d'actualités sur les sujets traités par l'Agence et ses partenaires
- Participation au travail de **cartographie nationale des formations** en matière de biodiversité



Perspectives 2025

- Création de visites pour les entreprises et le monde agricole
- 1 module Biodiversité au catalogue national CNFPT/INSET
- Sortie du site OFB sur les formations professionnelles en matière de biodiversité

DES JOURNEES REGIONALES/TERRITORIALES SUR DES SUJETS D'ACTUALITES POUR LES PROFESSIONNELS

➤ 2 journées multisites (6) sur la désimperméabilisation des cours d'école les 5 et 12/06

Avec le GT ville perméable - 369 participants

➤ **La 2^{ème} Edition de la Journée SudBiodiv' – 383 participants- 14/10**

➤ Autres journées : Mobilisation en faveur de la restauration de la biodiversité ! 19/03, Séminaire élus du Grand Avignon – en partenariat avec l'AURAV – 05/12, 1 Journée d'actualités CNFPT « connaître et gérer les espèces exotiques envahissantes » - 10/12



Perspectives 2025

- 4 rencontres territoriales pour faire monter à l'agenda politique les sujets biodiversité/eau/TE
- Journées thématiques : financements européens, parkings perméables, achats durables...

2^e Edition
Journée
régionale
SudBiodiv'

Invitation

Changement climatique,
la Nature, LA solution

Grand Témoin : Jean JOUZEL, climatologue, ancien vice-président du GIEC

Lundi 14 octobre 2024



DES OUTILS MIS A DISPOSITION DES COLLECTIVITES ET GESTIONNAIRES POUR MOBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES SCOLAIRES

- Accompagnement des **Aires Educatives** – Fort développement en 2024 : **170 aires éducatives** marines et terrestres mises en place soit 41 aires de plus qu'en 2023
- Mise en place d'un **Groupe Régional pour la Mobilisation des acteurs dans la transition écologique**
- **Panorama des acteurs de la sensibilisation et l'éducation** à la transition écologique [**108 acteurs**]
- **Audit du site Chemins de la biodiversité** – 900 offres d'animation pour cet **Agenda Nature en région** (Changement de nom en cours et début du travail sur **l'offre de découverte Nature** en lien avec la Région, les PNRs (Chemins des parcs) et le CRT
- Réalisation d'une **Exposition sur la biodiversité en Région** à partir des données produites par l'observatoire régional de la biodiversité

Perspectives 2025

- Déploiement des aires éducatives et réflexion avec l'OFB sur les moyens de gestion des dossiers
- Continuité des Travaux sur l'offre de découverte Nature
- Développement d'actions collectives dans le cadre du Groupe régional
- Mise à disposition de l'exposition sur la Biodiversité en région



LES POINTS INFO CONSEILS en 2024

- **Plus 300 porteurs de projets conseillés** sur différents sujets en lien avec les partenaires : stratégie locale biodiversité/TE, Aménagement intégrant l'eau et la biodiversité (nature en ville, désimperméabilisation), la gestion des espaces verts et végétalisation, le zero déchet plastique, les achats durables, Espèces exotiques Animales envahissantes, gestion intégrée de l'eau, Entreprises et biodiversité, achats durables
- Relance de **l'accompagnement de 4 EPCI sur la gestion intégrée de l'eau** (Cœur du Var/ Pays de Grasse/Sud Sainte Baume/Lacs et Gorges du Verdon)
- **Une offre de conseils en cours de structuration**
 - En cours : **guichet unique interne** en cours de mise en place pour répondre aux porteurs de projets
 - En pause faute de financement: **une offre multipartenariale avec le projet de réseau d'ingénierie Biodiversité**

Perspectives 2025

- **Communication renforcée auprès des élus** vue période pré-électorale (Rencontres territoriales, présence dans les salons des maires..)
- **Renforcement de l'accompagnement** sur les sujets suivants :
 - Aménagement et biodiversité/eau avec la création d'un club et le lancement d'un AMI
 - La végétalisation locale/adaptée en lien avec les labels Ecojardin et Refuge LPO
 - Les financements
- **Recherche de financements pour le déploiement du réseau d'ingénierie et l'aide au montage**

LES ENGAGES

En 2024, on compte **285 collectivités engagées**. 30 collectivités de plus qu'en 2023.

Cette année de nombreux renouvellements montrant l'effet « amélioration continue » de ces dispositifs.

- Parc + : 16 lauréats soit au total 42 parcs labellisés
- Territoires Durables Une Cop d'avance : 22 collectivités lauréates soit au total 59 collectivités labellisées
- Territoires Engagé pour la Nature : 9 collectivités lauréates soit au total 62 collectivités labellisées
- Concours Capitale Biodiversité : 2 lauréats en 2024 Aureille et Mouans Sartoux
- Charte Zero déchet plastique : 126 collectivités soit 13 de plus qu'en 2023

En 2024, on compte aussi **138 entreprises engagées** soit une augmentation de 21% par rapport à 2023 :

- 28 Entreprises Engagées pour la Nature
- 110 entreprises signataires de la charte Zéro Déchet Plastiques soit 13 entreprises supplémentaires



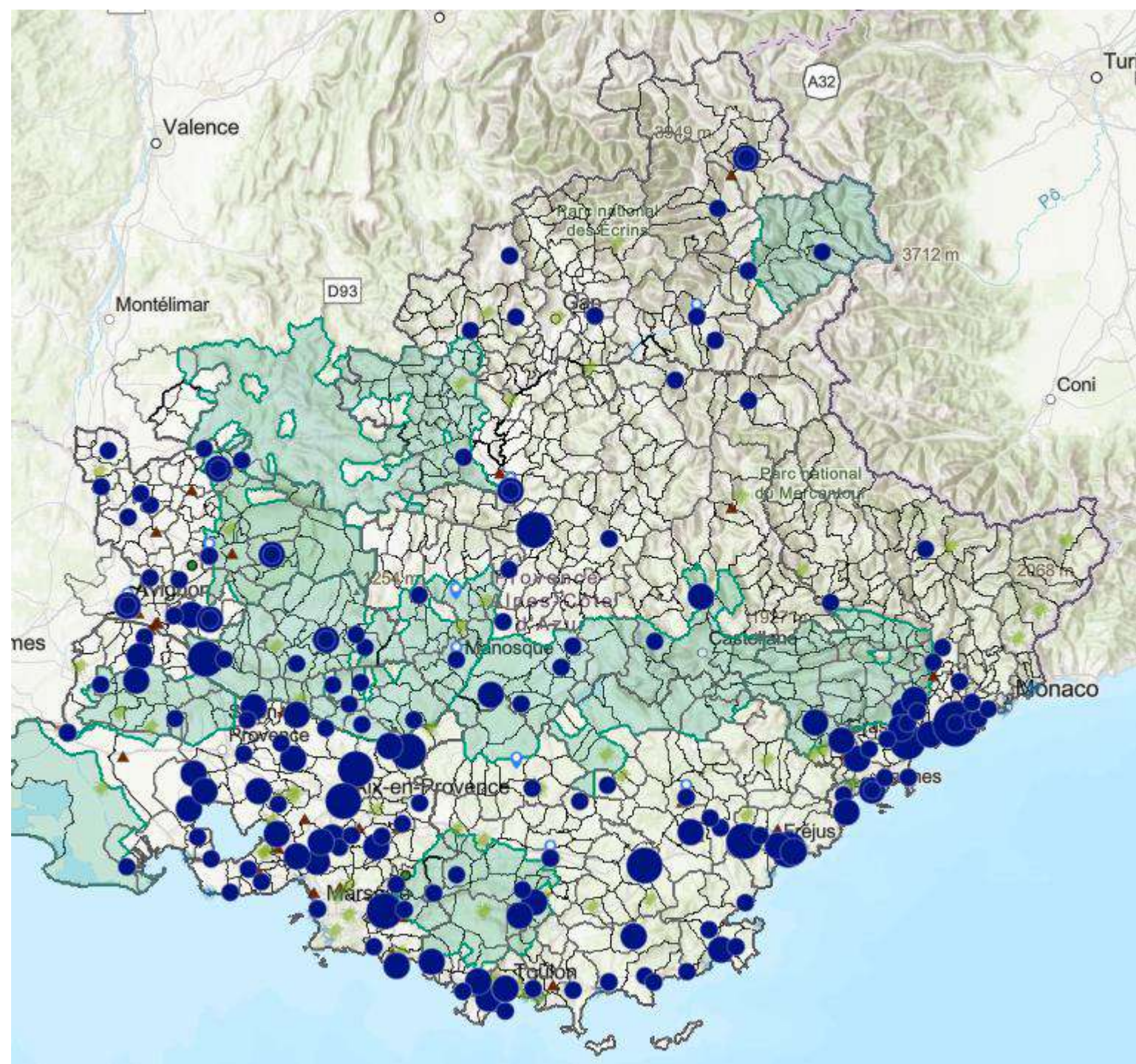
Perspectives 2025

- 2024/2025 – relance des labellisations
- 2025/2026 – pas d'édition des 2 labels Territoires – période Pré-électorale



Collectivités accompagnées dans le cadre des dispositifs animés par l'ARBE

185 collectivités engagées dont 52 EPCI un nombre multiplié par 3 depuis 2019



DE NOUVEAUX OUTILS CREES OU DEVELOPPES

- **Réalisation d'une vidéo pédagogique** « « Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature » »
- **Outil interactif pour les palettes végétales** du Guide Plantons local en cours – Floriscope de Plantes et cités
- **Cahier Sobriété foncière : 14 opérations exemplaires**
- **Base de données Initiatives inspirantes [168]**



Perspectives 2025

- Un Memento « Achats publics et biodiversité »
- Une video pédagogique sur les parkings perméables
- Sortie du nouveau cadre de référence « Aménager durablement nos parcs d'activités » et son cahier sur la gestion de l'eau
- La mise à jour du Guide PLU(i) et biodiversité
- Sortie du Guide sur les outils de protection des espaces naturels

Initiatives inspirantes

Pour valoriser les bonnes pratiques et bénéficier de retours d'expérience

Accueil / S'inspirer et se former / Initiatives inspirantes

Consultez la base des Initiatives inspirantes

Pour afficher une initiative, cliquez sur un point de la carte ou sur l'une des vignettes ci-dessous.

Tous les thèmes ▼ Tous les porteurs de projet ▼ Toutes les zones géographiques ▼
 Visite BiodivTour

En 2024, **des actions communes aux 2 réseaux de gestionnaires** :

- Valorisation des travaux de **l'Université 2023 sur l'eau et la gestion des espaces naturels** demain
- Réalisation d'une **enquête sur les besoins en formation** des gestionnaires avec 62 réponses sur 90 gestionnaires.

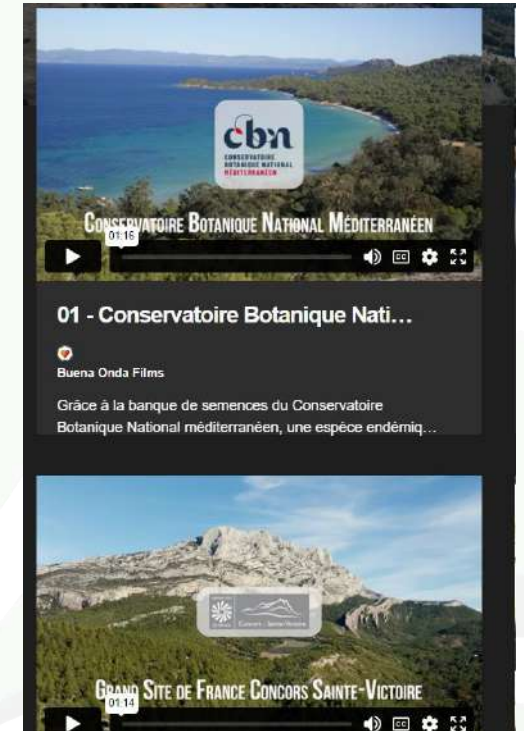
Pour les espaces naturels protégés :

- Une coopération avec le Costa Rica – Duodiversité : **40 vidéos de valorisation et une plateforme Ressources sur la gestion de la fréquentation** dans les espaces naturels
- le lancement d'un travail sur **fréquentation et biodiversité** notamment sur le **calcul de la capacité de charge** d'un espace naturel sensible en matière de fréquentation- 5 sites exemplaires : Opération Grand site Gorges du Verdon //Forêt et grotte de la Sainte-Baume // Grand Site Concors Sainte-Victoire //opération Grand site de la Presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères//Esterel - Opération Grand site
- Le début de montage d'un **life Fréquentation et Biodiversité**
- une journée d'information sur le **mécénat environnemental** et des mises en contact avec la fondation Ricard, Vinci Autoroutes, Mutualité française

Pour les milieux aquatiques :

- réalisation de 4 webinaires : Zones humides, SIG...
- Organisation de 2 journées en bottes et 1 journée technique sur le dialogue territorial

Ce sont plus de **200 participants gestionnaires** aux différents temps d'information dédiés



Perspectives 2025

- **Journées techniques/en bottes**
- **40 ans du RREN– Université de 2 jours**
- **Invitation des animateurs Natura 2000** aux événements des réseaux

2024 : appui aux déploiements de projets de coopération en région sur la nouvelle programmation européenne et à l'international

- Co-organisation (Région SUD/ARBE) de la **4^{ème} Journée du Réseau InterLife** Régional de Provence-Alpes-Côte et **d'une journée de formation dédiées aux PNRs** sur les fonds européens le 28/05/2024
- Participation au **lancement du LIFE Biodiv'France** (9ans/55 millions€) dont elle est porteuse en région de 2 actions sur l'aménagement et la formation des entreprises et agriculteurs
- **Montage d'une candidature pour un projet LIFE Biodiversité & Fréquentation** avec un consortium de 8 partenaires régionaux constitué d'espaces naturels protégés (Parcs nationaux, PNR, LPO), 7 Groupes de travail (d'avril à aout), 30 réunions bilatérales, accompagnement par enviropea (Ministère de la Transition Ecologique).
- **Finalisation des actions de coopération avec le Costa Rica** sur l'écotourisme et la gestion des aires protégées



Perspectives 2025

- Journée Financements européens et environnement - 4/02
- Dépôt d'une candidature Life Fréquentation en sept 2025
- Montage d'une suite pour la coopération Région Sud/Costa Rica

Un plan d'action 2025 dans la continuité avec le renforcement de certaines actions au regard de la SRB et de la Cop régionale notamment :

- L'appui à l'animation et au suivi de la Stratégie Régionale Biodiversité
- L'accompagnement pour des actions de planification et d'aménagement vertueuses
- La mobilisation des différents publics
- La promotion des financements mobilisables

0- ASSURER UN FONCTIONNEMENT EFFICACE, UNE GOUVERNANCE ACTIVE ET LE RÔLE DE PLATEFORME PARTENARIALE

- Fiche action 0.1 Pilotage, Gouvernance et communication de l'ARBE
Fiche action 0.2 Animation et suivi de la Stratégie Régionale de la Biodiversité

1- ACCOMPAGNER LES PROJETS ET LES DEMARCHES TERRITORIALES DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET DE L'EAU

- Fiche action 1.1 Réseau d'ingénierie Biodiversité et aide au montage de projet P
Fiche action 1.2 Promotion et appui aux dispositifs de financements Biodiversité P
Fiche action 1.3 Plans locaux Biodiversité (TEN, ABC et Plantons local) P
Fiche Action 1.4 Planification urbaine et trames écologiques P
Fiche action 1.5 Aménagement, eau et Biodiversité : Nature en ville, Ville perméable P
Fiche action 1.6 Gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques P
Fiche action 1.7 Territoires durables, une COP d'avance P
Fiche action 1.8 Mission « Zéro Déchet plastique » P
Fiche action 1.9 Parcs d'activités durables via le label Parc+ P
Fiche action 1.10 Entreprises et biodiversité P
Fiche action 1.11 Achats publics durables P

2- AMELIORER ET VALORISER LES CONNAISSANCES EN MATIERE DE BIODIVERSITE, D'EAU ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES REGIONALES

- Fiche action 2.1 Observatoire Régional de la Biodiversité P
Fiche action 2.2 Observatoire Régional de l'Eau et des Milieux Aquatiques P
Fiche action 2.4 Stratégie régionale Espèces Animales exotiques envahissantes P
Fiche action 1.4 Stratégie Aires Protégée – Plan d'Actions Territorial

3- SENSIBILISER ET FORMER LES DIFFERENTS PUBLICS AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Fiche action 3.1 Animation du portail Ressources sur la biodiversité P
Fiche action 3.2 Sensibilisation et formation des acteurs professionnels P
Fiche action 3.3 Appui à la mobilisation des acteurs à la transition écologique P
Fiche action 3.4 Communication grand public/Site Agenda Nature/Fête de la nature P

4- SE POSITIONNER EN CŒUR DE RESEAUX EN ANIMANT DES RESEAUX D'ACTEURS ET EN DEVELOPPANT DES PROJETS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX

- Fiche action 4.1 Réseau Régional des Espaces Naturels (RREN) P
Fiche Action 4.2 Gestion de la fréquentation et espaces naturels sensibles (lien RREN) P
Fiche action 4.3 Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RRGMA) P
Fiche action 4.4 Développement de programmes européens et coopération P



AGENCE RÉGIONALE
**BIODIVERSITÉ
ENVIRONNEMENT**
Naturellement Sud

MERCI



5. Bilan de la mise en œuvre du plan d'actions régional SNAP et perspectives 2025 (*DREAL*)

Bilan 2024 – programme d'actions 2025

Rappels - Plan d'actions territorial de la Stratégie nationale pour les aires protégées

- Plan d'actions triennal 2022-2024
- Elaboré en 2021 et 2022, avec les contributions des acteurs régionaux, du CRB, du CSRPN, des CDAP (comités départementaux des aires protégées) réunis 2 fois en 2022
- Comporte un volet terrestre et marin (lien avec le plan d'actions pour le milieu marin)

Ce plan d'actions territorial comporte 7 objectifs, 18 mesures déclinées en 89 actions visant :

- le **renforcement du réseau d'aires protégées et de protections fortes** (objectif 1 de la SNAP, 29 actions),
- l'**amélioration de la qualité de la gestion**, de la pérennité des aires protégées, des financements, etc (objectifs 2 à 7 de la SNAP, 60 actions).



Plan d'actions territorial SNAP

Suivi et avancement

Animation mise en place en région :

Avec l'appui de l'ARBE (1 ETP dédié), plusieurs réunions sont tenues annuellement :

- une réunion de chaque CDAP (en cours pour 2024 jusqu'à décembre)
- 1 à 2 réunion(s) du comité de suivi régional (janvier et septembre 2024)
- 1 point auprès du CSRPN et du CRB.

Le volet mer (pilotage DIRM) est suivi et présenté en Conseil Maritime de Façade.

Travaux nationaux en cours :

En attente des instructions sur la désignation des Zones de protection fortes

Fourniture d'outils et appui à la mise en place de suivi du plan d'actions

Logique d'action

- **Protéger les écosystèmes** les plus riches en biodiversité ou les plus menacés
- Assurer la **cohérence du réseau** d'ici 2030 (échelle écorégionale)

2 cibles

- **Cible 1** : d'ici 2022, couvrir au moins 30% du territoire et des eaux maritimes par un réseau d'aires protégées cohérent, et qui seront effectivement gérées en 2030
- **Cible 2** : d'ici 2022, 10% du territoire national et des eaux maritimes seront couverts par des zones de protection forte qui seront effectivement gérées en 2030.

5 mesures

Mesure 1 : 30% d'aires protégées (terre et mer)

Mesure 2 : 10% en protection forte

Mesure 3 : Diagnostics et concertations locaux pour renforcer le réseau d'aires protégées et protection forte

Mesure 4 : Autres outils qui contribuent à la protection des écosystèmes

Mesure 5 : Renforcement des outils fonciers et réglementaires existants

Mesure 1, 2 et 3 : 30% du territoire en aires protégées et 10% du territoire en zone de protection forte (ZPF)

Des projets de ZPF identifiés dans le plan d'actions régional :

- 23 projets en liste 1 (aboutissement d'ici 2024)
- 38 en liste 1 différée (aboutissement d'ici 2027)
- Des projets en liste 2 (2030) et des secteurs à enjeux en liste 3 (post 2030)

6 projets de création de zones de protection forte ont aboutis entre 2023 et 2024 :

- la réserve biologique dirigée de la montagne de Lure (04)
- l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la grotte de l'Adaouste (13), de Peyloubier (83), de la grotte de Truébis à Solliès Toucas (83)
- l'arrêté préfectoral de protection des habitats naturels des ripisylves du Lez (84)
- *l'extension de la RNR de la Tour du Valat (13)*

D'autres projets notables d'aires protégées ont abouti :

- création de périmètre de protection de la RNR des Gorges du Daluis (06)
- *création d'un site d'intérêt communautaire Natura 2000 « Haut Estéron - Lane » (06)*

Création du site N2000 Haut Estéron et Lane

Projet en liste 1

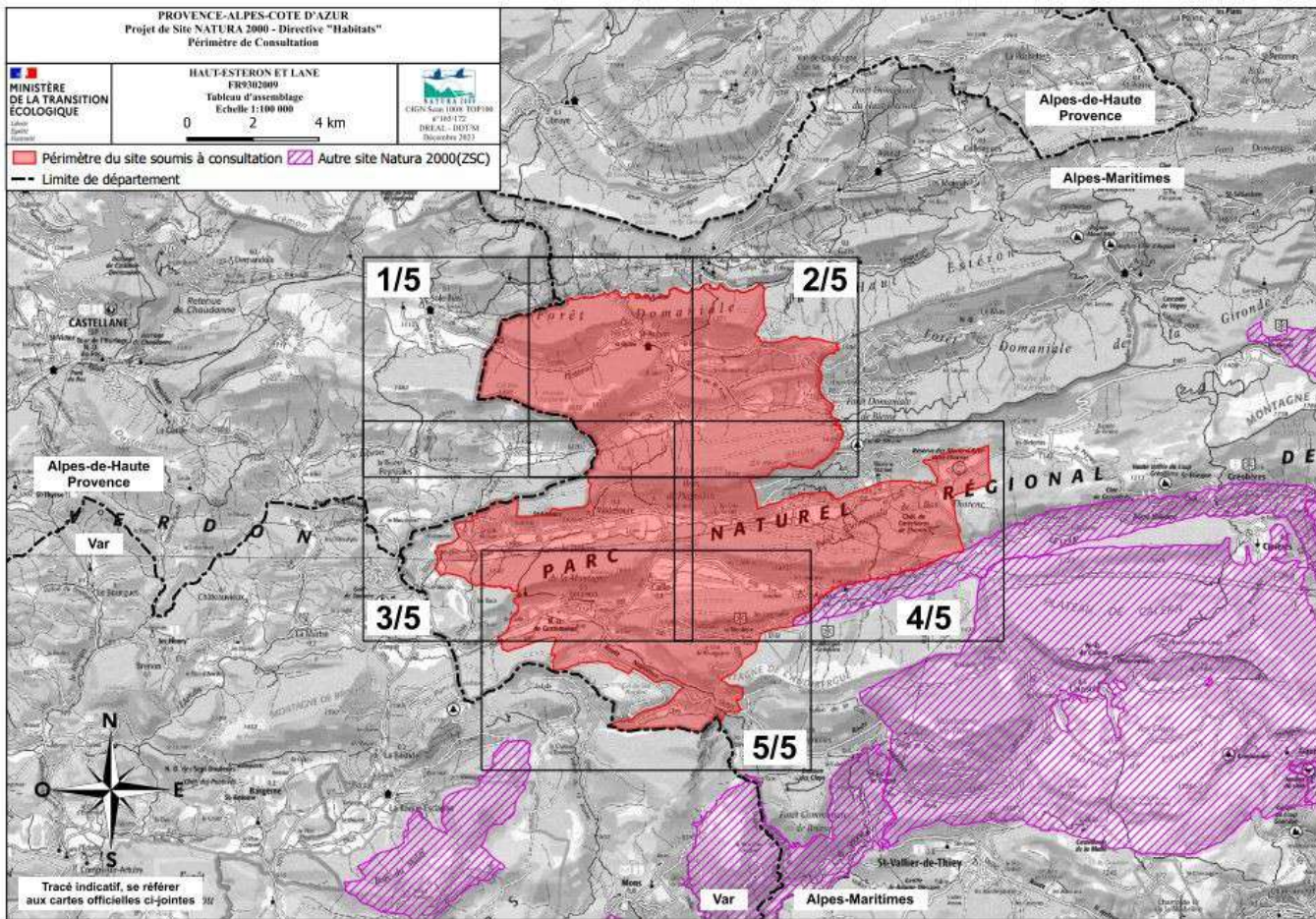
Pour la conservation de la **Serratule à feuilles de chanvre d'eau**, espèce protégée inféodée aux prairies de fauches, espèce prioritaire à l'annexe II de la directive Habitats, pour laquelle une **insuffisance du réseau N2000 en France** avait été relevée.



Concerne les communes du PNR des Préalpes d'Azur (06) (70 % des effectifs de l'espèce sont dans le département) : Caille, Andon, Seranon, Valderoure, Saint Auban

Le site a été transmis à la Commission européenne via une note des autorités françaises en septembre 2024. **Il existe donc sous la forme de SIC (site d'intérêt communautaire)**. Il devrait être classé Zone spéciale de conservation (ZSC) début 2026.

Création du site N2000 Haut Estéron et Lane



Une dizaine de projets en cours d'aboutissement pour début 2025.

Des nombreux autres projets en cours :

- 3 extensions de réserves naturelles nationales (Coussouls de Crau, Sainte Victoire, Haute Provence),
- extension des réserves biologiques de l'Estérel, de la Sainte Baume,
- plusieurs projets de RNR,
- extension du domaine d'intervention du Conservatoire du littoral (72 600ha en région),
- projet de PNR Maures- Estérel – Tanneron,
- des APPB/APHN/APPG.

En 2025 : actualisation, pour la période 2025-2027, des listes de projets de protection, pour tenir compte des avancées sur les projets et les territoires.

Un enjeu fort sera de mobiliser des acteurs (collectivités, associations, etc) sur l'étude et le montage des dossiers de ZPF.

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE D'UNE GESTION EFFICACE ET ADAPTÉE DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

OBJECTIF 2

Logique d'action

- **Accompagner la montée en compétence** et l'animation du réseau sur la **planification** l'évaluation et l'adaptation.
- **Mettre à disposition des outils de pilotage et d'évaluation performants** et des relais techniques et scientifiques d'accompagnement au fil de l'eau.

2 cibles

Cible 3 : D'ici 2030, les aires protégées sont gérées efficacement

Cible 4 : D'ici 2030, l'état de conservation de la biodiversité s'améliore dans les aires protégées

2 mesures

Mesure 6 : Formation des gestionnaires et l'animation du réseau

Mesure 7 : Méthode de pilotage, d'évaluation, et d'adaptation de la gestion

Animation du réseau de gestionnaire :

- 20^{ème} édition des « Universités du RREN », en septembre 2023, à Gréoux les Bains (PNR Verdon)
En lien avec le Réseau des gestionnaires de milieux aquatiques

Thématique : « L'eau et les gestionnaires de milieux face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain »

- Organisation de webinaires
- Recensement des besoins en formation des gestionnaires

Plans de gestion des aires protégées :

- Inventaire en cours de finalisation, avec 100 % pour les sites N2000, PNx, PNR, RNN, RNR, RNCFS, 84 % pour les RB ONF , 65 % pour les sites du CEN PACA , 82 % pour les sites du Conservatoire du littoral – Inventaire en cours pour les ENS
- Lancement du projet Natur'Adapt Sud, visant à intégrer le changement climatique dans les plans de gestion des RNN et RNR de la région

Perspectives 2025

- Poursuite du travail d'élaboration des PG pour les aires protégées non dotées (CEN PACA, ONF, CdL)
- Natur'Adapt Sud : poursuite et finalisation

Logique d'action

S'assurer de la compatibilité activités/enjeux des AP : **connaissance et contrôle**

Accompagner la transition écologique des activités : expérimentation, mise en réseau, financement, valorisation

1 cible

Cible 5 : D'ici 2030, les aires protégées contribuent, par leur niveau d'ambition en la matière, à atteindre a minima les objectifs nationaux de transition écologique des filières sur leurs espaces

2 mesures

Mesure 8 : Compatibilité des usages par un cadre de surveillance et de contrôle des activités

Mesure 9 : Accompagner des usages compatibles avec les objectifs de conservation

Gestion de la fréquentation et accueil du public :

- Plateforme de ressources (retours d'expérience, ressources, biblio) mis à disposition des gestionnaires, réalisée dans le cadre du projet de coopération avec la Costa Rica (Duodiversité)
- Mise en place en 2023 d'une garde marine ayant pour mission la surveillance, le suivi de la fréquentation et la sensibilisation sur le plan d'eau
- Réflexion menée dans le cadre du RREN pour le montage d'un projet LIFE sur la fréquentation touristique dans les espaces naturels protégés

Perspectives 2025

- Dépôt et mise en œuvre du projet LIFE sur la fréquentation dans les espaces protégés

CONFORTER L'INTÉGRATION DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LES TERRITOIRES

Logique d'action

Les aires protégées sont pleinement **intégrées dans les territoires** : planification et projets

Elles sont **appropriées par les habitants** qui peuvent participer à leur gestion

Les aires protégées sont des **lieux de reconnexion avec la nature** et sa préservation

2 cibles

Cible 6 : D'ici 2030, l'ensemble des documents de planification territoriale aux échelles régionales, par façade ou bassin maritime seront cohérents avec les enjeux du réseau des aires protégées

Cible 7 : D'ici 2030, les aires protégées offrent une gouvernance adaptée et garantissent un accès aux citoyens

3 mesures

Mesure 10 : Intégration dans politiques publiques et projets de territoire

Mesure 11 : Implication citoyens dans gestion et gouvernance des AP

Mesure 12 : Les AP sont des lieux privilégiés de connexion société / nature

Des publications

2^{ème} édition de l'Indice Région
Vivante

Mémento « Aménager en
intégrant l'eau et la
biodiversité »

Journées d'échanges

- Biodiv'Tour (8 visites/ 121
personnes sensibilisées en 2023)

- Rencontre régionale des élus
N2000 annuelle (prochaine le
12/11/24)



VENEZ VOUS INSPIRER !

Des dispositifs pour les collectivités :

La reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »

57 collectivités engagées en région

Les Atlas de la Biodiversité Communale

93 communes concernées

Dispositif pour les établissements scolaires (du CE2 au collège) :

Les aires éducatives marines et terrestres

125 aires éducatives dont 35 dans une AP

Perspectives 2025

Rédaction d'un guide sur les outils de protection de la biodiversité, conjoint avec Occitanie

RENFORCER LA COOPÉRATION À L'INTERNATIONAL POUR ENRAYER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Logique d'action

Il sera recherché une **coopération au niveau régional** avec les pays voisins qui partagent les même enjeux

Les aires protégées françaises doivent faire l'objet d'un **rapportage exemplaire** au titre des engagements internationaux

Les aires protégées seront reconnues et promues comme **outils efficaces de restauration et préservation de la biodiversité dans le cadre mondial** (CDB, haute-mer)

1 cible

Cible 8 : D'ici 2030, toutes les écorégions transfrontalières auront fait l'objet d'un ou plusieurs programmes de coopération régionale impliquant les aires protégées françaises

2 mesures

Mesure 13 : S'appuyer sur les AP pour défendre un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité

Mesure 14 : Conforter la coopération internationale et la place des AP françaises dans réseaux internationaux

Logique d'action

- **Mobilisation optimale de tous les financements publics** dédiés du niveau européen à local
- **Changement de paradigme** quant aux AP : L'ensemble de la société bénéficie des services écologiques pourvus par des écosystèmes en bon état. Le financement des AP, qui maintiennent ou restaurent ces écosystèmes, incombe donc également aux activités et personnes qui bénéficient de ces services écologiques.
- Établissement de **référentiels partagés concernant les coûts de gestion** des AP

Pas de cible dédiée à cet objectif qui est transversal aux autres

2 mesures

Mesure 15 : Consolider le financement des AP

Mesure 16 : Valoriser les services rendus par les AP et mobiliser l'ensemble de la société pour financer les AP

Mesure 16 : Valoriser les services rendus par les aires protégées et mobiliser l'ensemble de la société pour financer les aires protégées

Zoom sur la dotation aménités rurales : reconnaître et encourager les communes contribuant aux objectifs de la transition écologique

Instaurée par la loi de finance de 2019, cette dotation vise à reconnaître et valoriser davantage les services environnementaux rendus par les communes rurales au bénéfice de l'ensemble de la nation en termes de maintien des réservoirs de biodiversité, des puits de carbone, des paysages et tous services rendus par les écosystèmes. Elle a une valeur positive et incitative.

Dotée de 100M€ en 2024 (pour 42M€ en 2023), son application est élargie à l'ensemble des communes rurales couvertes par des aires protégées.

Elle peut être utilisée afin de contribuer aux objectifs de la stratégie nationale biodiversité, par exemples :

- à réaliser un atlas de la biodiversité communale,
- à contribuer à des études préalables à la mise en place de zone de protection forte,
- à élaborer le plan de gestion d'un espace naturel protégé,
- à mettre en place des actions de gestion (gestion de la fréquentation par exemple).

CONFORTER LE RÔLE DES AIRES PROTÉGÉES DANS LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF 7

Logique d'action

L'adaptation de la gestion des AP dans un contexte de changement climatique global repose sur 2 exigences qui font chacune l'objet d'une mesure :

- **Doter les aires protégées et leurs gestionnaires des données scientifiques** nécessaires à l'orientation de la gestion
- **Mobiliser les aires protégées comme sites d'études et d'observation** de l'évolution du vivant en lien avec la gestion mise en œuvre

Pas de cible dédiée à cet objectif qui est transversal aux autres

2 mesures

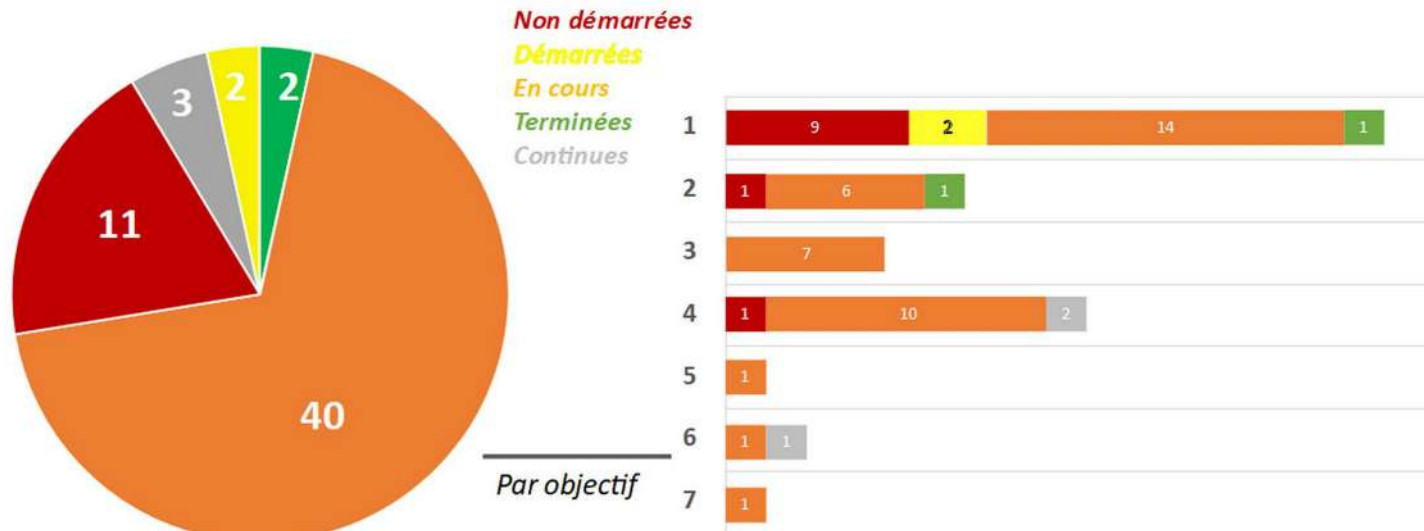
Mesure 17 : Faire bénéficier les gestionnaires d'AP et acteurs de l'acquisition des connaissances

Mesure 18 : Faire des AP des laboratoires d'études et de recherche appliquée

Plan d'actions régional

Bilan de la mise en œuvre 2022-2024

Etat d'avancement estimé pour les 61 actions et sous-action du PAT (spécifiques aires protégées), en septembre 2024



*3 actions sont en attente de retours pour les objectifs 3, 5 et 7

5

Plan d'actions régional Perspectives 2025

Un bilan plus complet du plan d'actions 2022-2024 à élaborer fin 2024/début 2025

Une actualisation (simplification et mise à jour) du plan d'actions régional (pour la période 2025/2027)

Un actualisation de la liste des projets de protection (L1, L1 différée, etc)

La poursuite de la mise en place des projets de protection identifiés, avec le concours des acteurs des territoires

6. Actualités – points divers

Bilan 2023 /2024 du Fonds vert biodiversité (*DREAL*)

Feuille de route de l'État pour la mise en œuvre de la SNB en région (*DREAL*)

Projet DESIRMED (*Région*)

Fonds vert – Bilan 2023-2024



Enveloppe 2023 de 10,5M€

Enveloppe 2024 de 5,5M€ (après reprise de crédits en septembre), consommée en totalité

39 dossiers financés en 2024, permettant la réalisation d'action :

- **en faveur des espèces** (11 dossiers) : chiroptères, tortue caouanne, 11 espèces végétales, Outarde canepetière, Tortue d'Hermann, Aigle de Bonelli, papillons, etc,
- de **déclinaison de la SNAP** (10 dossiers) : élaboration de plans de gestion d'aires protégées et mise en œuvre, aménagements de site,
- de **lutte contre les espèces exotiques envahissantes** (7 dossiers) : renouée du Japon, écureuil de Pallas, crabe bleu, fourmis électrique, griffe de sorcière, etc,
- de **restauration des écosystèmes** (7) : en faveur de la posidonie en mer, aménagement de sites d'accueil ou de sentiers dans les espaces naturels, grotte pour chiroptères, prairies humides, etc,
- en faveur des **continuités écologiques** (4 dossiers) : basse vallée du Var, chiroptères et viticultures dans le Vaucluse

**Pour 2025, le fonds vert biodiversité serait maintenu,
les enveloppes financières ne sont pas encore connues.**

Feuille de route de l'État pour le mise en œuvre de la SNB en région

La SNB constitue le volet biodiversité de la planification écologique.

Elle reprend les planifications existantes : SNAP, plan national milieux humides, plan eau , stratégie nationale mer et littoral

Cette feuille de route de l'État est à élaborer.

Le Préfet de région est l'autorité en charge de son élaboration, avec l'appui de la DREAL.

L'ensemble des services et opérateurs de l'État seront associés : Préfets, DDT(M), DIRM, DRAAF, Agende de l'eau, OFB, PN, Conservatoire du littoral, ADEME, DRJS, DREETS, GPMM, VNF, ARS

L'objectif sera de valoriser les travaux menés en région (plan d'actions régional SNAP, travaux sur la SRB, sur la planification écologique).

Le calendrier de travail prévoit un aboutissement au printemps 2025.



**Demonstration and mainstreaming of
nature-based Solutions for Climate
Resilient transformation in the
Mediterranean**



Projet européen DesirMED 2024-2028



DesirMED en bref.

Synthèse du projet :

- DesirMED : Demonstration and mainstrEaming of nature-based Solutions for climate Resilient transformation in the MEDiterranean.
- Objectif : renforcer les **connaissances** et les **capacités** des régions et des communautés méditerranéennes pour s'adapter face au **changement climatique via les solutions d'adaptation fondées sur la nature**.

Partenaires :

- Chef de file : CMCC Foundation (Italie).
- 33 partenaires.
- 25 partenaires scientifiques et techniques, 1 seul partenaire français

Durée :

- 5 ans.
- Début le 01/01/2024.

Montant :

- Montant total : 16,9 M€.
- Montant de l'action portée par la Région : 315 K€.

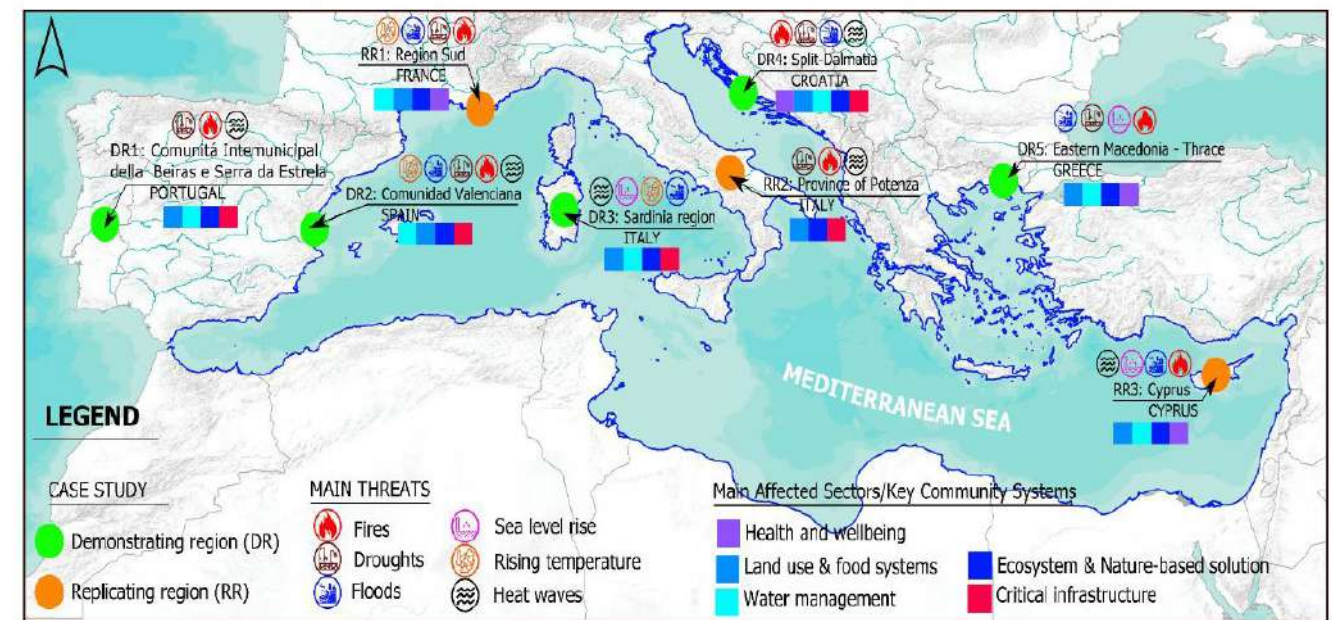


Figure 1.2c: Geographical scope of DesirMED



L'action portée par la Région sur le territoire régional.

Objectifs : S'appuyer sur les continuités écologiques et les SfN en tant qu'outils concrets à déployer pour la sobriété foncière, le climat et le bien-être dans les dynamiques de développement régionales.

- **Développer une gouvernance régionale** à travers un réseau/club (réflexions à stabiliser) d'acteurs **sur la SfN et les continuités écologiques** comme outils transversaux de sobriété foncière et de résilience climatique des territoires.
- **Sensibiliser** sur le rôle majeur des continuités écologiques et des SfN.
- **Faciliter les échanges** entre techniciens.
- **Apporter un premier niveau d'ingénierie** à des territoires en besoin dans un contexte de sobriété foncière et de changement climatique.
- **Développer des projets territoriaux** sur les continuités écologiques et les SfN en mobilisant les outils financiers des partenaires.

Comment ? Organisation de **réunions techniques** avec les acteurs locaux (x5/an) + Organisation de 4 clusters meetings régionaux

Où ? Un échantillon de villes/interco représentatif de la région (dans les 4 secteurs du SRADDET - alpin, rhodanien, provençal, azurén), porteur d'enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement (donc de sobriété foncière) et d'enjeux écologiques, en lien avec l'élaboration ou la révision de docs d'urbanisme.

Qui (publics cibles) ? Les principaux acteurs à l'échelle régionale (OFB, DREAL, Agence de l'eau, ADEME, ARBE) + Services/directions urbanisme des collectivités, services/direction biodiversité des collectivités et élus référents + agences d'urbanisme + BE + Réseaux des PNR.

Pour plus d'informations, contact : Myriam Maraval mmaraval@maregionsud.fr

Merci de votre attention